
RECONQUERIR DES ZONES HUMIDES UTILES POUR LE RHONE ET LA SAONE : VOUS ETES CONCERNÉS !



Les partenaires du Plan Rhône soutiennent depuis 2015 la restauration des fonctionnalités et l'acquisition des zones humides liés au fleuve Rhône et à la Saône.

5 M€ de financements inter-régionaux ont été investis en 3 ans dont 1,6 M€ de crédits européens POI FEDER Plan Rhône, pour accompagner 8,6 M € de projets (521 hectares de zones humides supplémentaires).

Ce soutien se poursuit jusqu'en 2023 avec des points de rendez-vous réguliers pour soumettre vos projets aux différents financeurs du Plan Rhône, n'hésitez pas à proposer vos projets.

Pour quels types de projets ?

Les actions soutenues sont de 3 types :

- la restauration des fonctionnalités de la zone humides dans l'hydrosystème (circulation de l'eau, soutien d'étiage, atténuation des crues, épuration de l'eau, zone refuge de biodiversité)
- l'acquisition de zones humides,
- l'élaboration de document orientant la gestion.

Où ?

Les études et les travaux doivent viser une zone humide **menacée** au fonctionnement hydrologique **dégradé** et incluse dans le **périmètre du Plan Rhône-Saône**.

Dans le cadre du programme interrégional Rhône Saône (POI) FEDER du CPIER (Contrat de Plan Interrégional Etat Régions), des financements interviendront avec :

- **le FEDER POI RHONE SAONE**

- des projets d'acquisition et de restauration de zones humides,
- taux d'intervention en moyenne de 50% des dépenses éligibles retenues et modulable en fonction de la qualité des projets,

- **l'Agence de l'Eau**

Elle accompagne les projets retenus selon les modalités d'aides prévues à son programme d'intervention :

- jusqu'à 70% pour l'élaboration de plans de gestion ou les actions d'acquisition ;
- jusqu'à 50% pour la réalisation des travaux de restauration, selon les critères.

- **les autres partenaires du Plan Rhône** pourront également intervenir en fonction de leurs politiques respectives.

Comment candidater ?

Ce dispositif est à guichet ouvert :

- la fiche de dépôt des propositions est possible à tout moment,
- les projets doivent être engagés d'ici fin 2022 et réalisés avant fin 2023.

Le dossier est constitué de :

- la fiche contact Plan Rhône-Saône téléchargeable ici : <https://www.plan-rhone.fr> ou <https://www.europe-en-auvergnerhonealpes.eu/nous-contacter>
- la note technique décrivant votre projet et comprenant les éléments demandés par les fonds européens Plan Rhône Saône : [volet zones humides site internet Plan Rhône](#).

Envoyer votre dossier à :

- la Région Auvergne-Rhône-Alpes, autorité de gestion du Programme Opérationnel Inter-régional Rhône-Saône 2014-2020 : monprojetfederra@auverrhonealpes.fr en précisant dans l'objet du mail « POI Rhône Saône- Projets ZH »
- l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse : contact.planrhone-voleteau@eurmc.fr

Réponse à votre candidature ?

A la suite du dépôt de votre dossier en ligne :

- les partenaires Plan Rhône sollicités prendront contact avec le porteur de projet pour un point technique si nécessaire,
- le dossier fait l'objet d'un échange entre les différents financeurs du Plan Rhône dont les fonds européens POI FEDER dans l'objectif de définir les soutiens financiers possibles,
- le porteur de projet est informé du résultat de cet échange afin qu'il puisse déposer un dossier de demande de subvention auprès des financeurs désignés.

CALENDRIER annuel d'examen des projets

4 dates pour l'examen
des dossiers **déposés**
tout au long de l'année

1^{er} février - 1^{er} mai
1^{er} août - 1^{er} novembre

POUR VOUS AIDER... à cerner la politique zones humides du plan Rhône

- La **stratégie de reconquête** des zones humides de l'axe Rhône Saône 2015-2020 et la **plaquette** synthétique éditée par le pôle Rhône Saône de la Fédération des CEN :

http://www.reseau-cen.org/sites/default/files/fichiers/plaquette_zones_humides_rhonesaone.pdf

- Une **cartographie** indicative non exclusive, des zones humides les plus menacées et utiles pour la reconquête du « Bon Etat écologique » à l'échelle de l'axe Rhône Saône

https://eurmc.lizmap.com/map/index.php/view/map/?repositor=rep6&project=zh_rhone_saone

CONTACTS POUR INFORMATION

Région Auvergne Rhône-Alpes

Direction de l'environnement et de l'énergie :
M. RONOT, en lien avec la Direction des Fonds Européens
yves.ronot@auvergnerhonealpes.fr - 04 26 73 41 53

Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse

Votre interlocuteur habituel sur le territoire :
<http://www.eaurmc.fr/infos-pratiques/coordonnees-et-plans-dacces.html>
Service Fleuve Rhône : contact.planrhone-voleteau@eurmc.fr